



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le douzième jour de septembre deux mille onze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Judes Landry, préfet suppléant
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M^{me} Jovette Gasse, maire de Marsoui
- M^{me} Claudette Robinson, maire de La Martre
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M^{me} Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
- M^{me} Mélanie Lévesque, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Judes Landry, préfet suppléant de la MRC de La Haute-Gaspésie. M^{me} Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO 7179-09-2011 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet suppléant procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 7180-09-2011 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011 avec ajournement

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011 avec ajournement a été courriellé à chacun des maires le 10 août 2011;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC

DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011 avec ajournement du Conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune discussion.

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION NUMÉRO 7181-09-2011 TNO

Approbation liste des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 23 885,19 \$

Comptes payés, pour un total général de 20 954,41 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la rencontre de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 7182-09-2011 TNO

Travaux de réfection route Saint-Joseph-des-Monts par Hydro-Québec

CONSIDÉRANT le refus verbal du représentant d'Hydro-Québec, M. Mathieu Bollulo, lors d'une conférence téléphonique tenue le 7 septembre 2011 de nous transmettre le rapport des travaux, tel que demandé en juillet 2011 par le conseil des maires dans sa résolution 7120-07-2011;

CONSIDÉRANT l'offre d'Hydro-Québec, signée par son représentant, M. Fernand Paquin, à l'effet de participer financièrement pour une somme totalisant 16 000\$ pour des frais de réfection des berges (empièchement) d'un secteur jugé problématique, soit le long de la route Saint-Joseph-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE dans l'offre, Hydro-Québec ne couvre pas la totalité des travaux à réaliser selon un estimé sommaire;

CONSIDÉRANT QUE cette offre ne tient pas compte des discussions ayant eu lieu sur le terrain entre le représentant de la MRC et les représentants d'Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE dans son offre, Hydro-Québec laisse l'entière charge des travaux à la MRC;

CONSIDÉRANT le non-respect de l'engagement pris et signé par le représentant d'Hydro-Québec, M. Mathieu Bollulo, le 9 mai 2011, lequel mentionnait, entre autres, l'engagement d'Hydro-Québec de procéder lui-même à la réalisation des travaux d'empièchement le long de la route Saint-Joseph-des-Monts, et ce, à la satisfaction de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE contrairement aux prétentions du représentant d'Hydro-Québec, il n'y a pas eu de problème d'érosion récurrent à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'aucune démarche n'a été effectuée par la MRC pour obtenir un certificat d'autorisation au ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parc (MDDEP) pour la réalisation d'ouvrage de protection dans ce secteur depuis au moins quinze ans;

CONSIDÉRANT QUE les problèmes d'érosion sont survenus, le long de la route Saint-Joseph-des-Monts, après l'intervention d'Hydro-Québec à l'hiver et au printemps 2011;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne peut que s'aggraver d'ici au printemps 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} JOVETTE GASSE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. autorise le responsable des opérations terrain, M. Christian Pelletier, à faire les démarches pour obtenir un rapport d'expert afin d'évaluer les travaux requis pour régler les problèmes d'érosion le long de la route Saint-Joseph-des-Monts (empierrement) et d'évaluer les coûts qui y sont reliés;
2. fasse parvenir au représentant d'Hydro-Québec l'estimé des coûts relié à la préparation de ce rapport afin qu'il soit assumé en totalité par Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7183-09-2011 TNO

Embauche employés, pour projet FADT 2011-2012, volet local

CONSIDÉRANT l'approbation du projet « Amélioration des infrastructures récréatives et touristiques au lac Neuf (Cap-Seize) » présenté dans le cadre du Fonds d'aide au développement des territoires (2011-2012), volet local;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Christian Pelletier, responsable de la sélection des candidats pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE engage M. Jean-Guy Dugas et M. Daniel Collin, à titre de journalier, pour le projet « Amélioration des infrastructures récréatives et touristiques au lac Neuf (Cap-Seize) ». Le projet, d'une durée de 14 semaines, à raison de 40 heures par semaines, a débuté le 1^{er} août et se terminera le 4 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7184-09-2011 TNO

Projet modifié pour l'Aménagement d'une nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs de Cap-Seize

CONSIDÉRANT le projet « Amélioration des infrastructures de loisirs sur le TNO (Cap-Seize) » présenté dans le cadre du « Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) » d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres pour la réalisation d'une partie de ce projet est l'aménagement d'une nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs à Cap-Seize;

CONSIDÉRANT QUE la seule soumission déposée dépassait le budget alloué pour cette partie du projet;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission a été rejetée par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT QU'une révision pour cette partie de projet s'imposait;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées au devis en vue de réduire les coûts;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la population de Cap-Seize pour la réalisation de cette nouvelle patinoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour réaliser l'aménagement d'une nouvelle patinoire extérieure au centre des loisirs de Cap-Seize, laquelle fait partie du projet « Amélioration des infrastructures de loisirs sur le TNO (Cap-Seize) » présenté dans le cadre du « Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) » d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENGAGEMENT FIRME COMPTABLE

Le point *Engagement firme comptable* est remis à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7185-09-2011 TNO

Responsable de la gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint, M. Michel Thibault; a quitté pour la retraite;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint était responsable de la gestion des cours d'eau sur les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau responsable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme le responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable, M. Christian Pelletier, responsable de la gestion des cours d'eau sur les TNO de la MRC;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7186-09-2011 TNO

Signataires pour l'acceptation de l'offre de vente conditionnelle du MRNF, terrain à Cap-Seize, modification de la résolution 6200-11-2008 TNO

CONSIDÉRANT QUE l'on doit modifier la résolution numéro 6200-11-2008 TNO titrée *Acceptation de l'offre de vente conditionnelle du MRNF, terrain à Cap-Seize*;

CONSIDÉRANT QUE les personnes autorisées, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Gaspésie tous les documents relatifs à l'offre de cession, à titre gratuit, afin d'installer deux (2) réservoirs reliés à une borne-fontaine, ne sont plus à l'emploi de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie l'article 4 de la résolution numéro 6200-11-2008 TNO titrée *Acceptation de l'offre de vente conditionnelle du MRNF, terrain à Cap-Seize* de la manière suivante :

4. *Que le conseil autorise le préfet, M. Allen Cormier, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, M^{me} Renée Deschênes, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Gaspésie, tous les documents à cet effet.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7187-09-2011 TNO

Demande d'aide financière de la Fabrique de Cap-Seize

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée au conseil des maires de la MRC par la Fabrique de Cap-Seize;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière servira à des travaux de réfection du plancher de l'église de Cap-Seize;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} MICHELINE PELETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière de 500 \$ à la Fabrique de Cap-Seize pour les travaux de réfection du plancher de l'église, lequel montant sera pris dans le surplus accumulé du TNO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE LA ROUTE DU RUISSEAU LANDRY

Le point *Rapport d'étude géotechnique de la route du ruisseau Landry* est remis à une date ultérieure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 7188-09-2011 TNO

Travaux d'entretien sur la route Saint-Bernard-des-Lacs

CONSIDÉRANT les pluies fréquentes reçues au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces pluies l'état de la route Saint-Bernard-des-Lacs nécessite des travaux de réfection tels que l'ajout de matériel, la scarification et le nivelage de la surface;

CONSIDÉRANT QUE le coût de réfection de la route Saint-Bernard-des-Lacs est estimé à 3 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise la MRC à procéder aux travaux de réfection de la route Saint-Bernard-des-Lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Micheline Pelletier, il est résolu de lever la séance à 19 h 29.

Judes Landry,
Préfet suppléant

Renée Deschênes,
Directrice générale et secrétaire-trésorière